

Association PAP 15 de Thèze

Association enregistrée en Préfecture sous le numéro W643003147

1 chemin Marie LAPOUDGE

64450 THEZE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

À l'assemblée générale

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association PAP 15 DE THEZE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association PAP 15 DE THEZE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé en première page de l'annexe des comptes annuels (Règles et méthodes comptables) au paragraphe « Changement de méthode comptable – Première application ANC 2022-06 » relatif à la première application du règlement 2022-06, aux changements de méthode induits et aux impacts sur la présentation des comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 22/04/2026.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A BILLERE, le 27/05/2026
SARL C&D

Représentée par Aurélia CHEVALERE
Commissaire aux comptes

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Aurélia Chevalere', written in a cursive style.

Bilan Actif

		31/12/2025		31/12/2024	
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	9 212	8 539	673	
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	96 557	460	96 098	68 986
	Constructions	695 166	85 580	609 586	646 494
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.	185 998	141 513	44 484	40 346
	Autres immobilisations corporelles	89 084	82 639	6 445	9 592
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	20		20	20
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (I)	1 076 037	318 731	757 306	765 437
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	88 790	3 014	85 776	64 040
	Autres créances	13 939		13 939	9 667
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	72 166		72 166	71 239
	DISPONIBILITES	745 769		745 769	687 378
	Charges constatées d'avance	10 359		10 359	5 939
	TOTAL (II)	931 022	3 014	928 008	838 263
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
ENGAGEMENTS RECUS	TOTAL ACTIF (I à VI)	2 007 059	321 745	1 685 314	1 603 700
	(1) dont droit au bail				
	(2) dont à moins d'un an				
	(3) dont à plus d'un an				
	LEGS NETS A REALISER : - acceptés par les organes statutairement compétents				
	Dons en nature restant à vendre				
	- autorisés par l'organisme de tutelle				

SELARL C&D
Société de Commissariat aux Comptes
6 avenue de Lons - 64140 BILLERE
N° Siret : 451 571 236 00012

Bilan Passif

31/12/2025

31/12/2024

Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	306 025	306 025
	Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves	388 111	319 045
	Report à nouveau	1 616	(3 600)
	Résultat de l'exercice	94 618	(11 494)
	Total des fonds propres	790 370	609 976
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
Provisions	- Apports		
	- Legs et donations		
	- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs	13 738	99 514
	Droits des propriétaires		
	Ecart de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	238 500	252 958
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds associatifs	252 238	352 472
	Total des fonds associatifs	1 042 607	962 448
Fonds dédiés	Provisions pour risques	10 848	10 848
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	10 848	10 848
	Sur subventions de fonctionnement		
	Sur dons manuels affectés		
	Sur legs et donations affectés		
	Total des fonds dédiés	92 016	104 775
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	121 390	134 469
	Emprunts et dettes financières divers	44 713	42 750
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	111 717	114 245
	Dettes fiscales et sociales	238 440	233 665
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	74	500
	Produits constatés d'avance	23 508	
	Total des dettes	539 842	525 629
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	1 685 314	1 603 700
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	94 618,40	(11 494,36)
	(1) Dont à moins d'un an	431 663	404 239
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

SELARL C&D
Société de Commissariat aux Comptes
6 avenue de Lons - 64140 BILLERES
N° Siret : 451 571 236 00012

ENGAGEMENTS DONNES

Compte de Résultat ^{1/2}

		Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
			12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		1 672	1 969
	Vente de biens et services			
	Ventes de biens			
	dont ventes de dons en nature			
	Ventes de prestations de service		475 937	436 809
	dont parrainages			
	Produits de tiers financeurs			
	Concours publics et subventions		1 321 378	1 240 925
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable			
	Ressources liées à la générosité du public			
	Dons manuels			
	Mécénats			
	Legs, donations et assurances-vie			
	Contributions financières			
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions			45 926
CHARGES D'EXPLOITATION	Utilisations des fonds dédiés		19 259	10 500
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			
	Autres produits		10 265	863
	Total des produits d'exploitation		1 828 511	1 736 993
	Achats de marchandises			
	Variation de stocks			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		108 014	83 429
	Variation de stocks			
	Autres achats et charges externes		410 777	452 766
	Aides financières			
	Impôts, taxes et versements assimilés		18 091	20 690
	Salaires		854 497	856 260
	Cotisations sociales		285 812	288 085
	Dotation aux amortissements et dépréciations		52 989	44 343
	Dotation aux provisions			
	Reports en fonds dédiés		6 500	23 467
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			
	Autres charges		592	4 386
	Total des charges d'exploitation		1 737 271	1 773 426
	RESULTAT D'EXPLOITATION		91 240	(36 433)

SELARL C&D
 Société de Commissariat aux Comptes
 6 avenue de Lons - 64140 BILLERF
 N° Siret : 451 571 236 00017

Compte de Résultat 2/2

		Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION			91 240	(36 433)
PRODUITS FINANCIERS	De participation			
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		2 446	3 544
	Autres intérêts et produits assimilés		3 281	4 586
	Reprises sur dépréciations et provisions			
	Différences positives de change			
	Produits des immobilisations financières cédées			
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des produits financiers			5 727	8 129
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Intérêts et charges assimilées		1 300	1 415
	Différences négatives de change			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des charges financières			1 300	1 415
RESULTAT FINANCIER			4 428	6 714
RESULTAT COURANT avant impôts			95 667	(29 719)
Produits exceptionnels				18 224
Charges exceptionnelles				
RESULTAT EXCEPTIONNEL				18 224
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices			1 049	
TOTAL DES PRODUITS			1 834 238	1 763 346
TOTAL DES CHARGES			1 739 620	1 774 841
EXCEDENT ou DEFICIT			94 618	(11 494)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens				
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL				

SELARL C&D
Société de Commissariat aux Comptes
6 avenue de Lons - 64140 BILLERE
N° Siret : 451 571 236 00012

Etats financiers au 31/12/2025

ANNEXE

SELARL C&D
Société de Commissariat aux Compt.
6 avenue de Lons - 64140 BILLERE
N° Siret : 451 571 236 00012

Règles et Méthodes Comptables

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 685 314** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 1 834 238** euros et un total **charges de 1 739 620** euros, dégageant ainsi un **résultat de 94 618** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

L'association reconnue d'intérêt général a pour objet :

- de participer à l'étude des besoins des Personnes en perte d'autonomie et à la recherche des solutions ;
- de coordonner, animer et faciliter toutes les actions en faveur de tout public ;
- de promouvoir toutes les réalisations et de gérer les crédits susceptibles d'être accordés dans ce but ;
- de participer à des actions de prévention pour le maintien de l'autonomie, de la santé et du maintien à domicile.

Faits caractéristiques de l'exercice

Néant

Evénements significatifs postérieurs à la clôture

Néant

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, du règlement ANC 2019-04 du 8 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif, du règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au PCG et du règlement 2023-03 du 7 juillet 2023 en coordination avec le règlement de 2022 ci-dessus, relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode comptable - Première application ANC 2002-06

L'exercice ouvert le 01/01/2025 constitue le premier exercice d'application du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le Plan comptable général.

Conformément aux dispositions transitoires prévues par le règlement, l'Association a appliqué les nouvelles dispositions selon la méthode prospective.

Cette première application a eu une incidence significative sur la présentation et/ou les méthodes comptables retenues. Les impacts principaux sont détaillés ci-après.

1. Redéfinition du résultat exceptionnel

L'association a mis en conformité la présentation du résultat exceptionnel avec la nouvelle définition prévue par le règlement. Certaines opérations précédemment comptabilisées en résultat exceptionnel ont été reclassées en résultat **d'exploitation et/ou financier** pour un montant net de 17 459 € :

- ❖ Quote-part des subventions d'investissements virées au résultat de l'exercice 2025 et comptabilisée dans le résultat d'exploitation 2025 : 17 459 €

Ces reclassements modifient la présentation du compte de résultat mais n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

SELARL C&D
Société de Commissariat aux Comptes
6 avenue de Lons - 64140 BILLERRE
N° Siret : 451 571 235 - 0000

Règles et Méthodes Comptables

2. Suppression des transferts de charges

Conformément aux nouvelles dispositions, les comptes de transferts ont été supprimés :

Les opérations concernées sont désormais enregistrées selon leur nature, en diminution des charges correspondantes ou en produits, selon le cas, pour un montant total de 71 157 € :

- ❖ Remboursements formation : 6 232 €
- ❖ Mise à disposition personnel : 58 968 €
- ❖ Indemnités d'assurance : 900 €
- ❖ Remboursement frais maison de la prévention : 3 118 €
- ❖ Avantage en nature : 1 938 €

Cette présentation affecte la présentation des charges et produits mais n'a pas d'impact sur le résultat net.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

RESULTAT PAR ETABLISSEMENT :

❖ MARPA :	+ 33 380 €
❖ SSIAD :	+ 67 283 €
❖ CENTRE ACCUEIL DE JOUR :	+ 5 974 €
❖ MAISON DE LA PREVENTION :	- 11 342 €
❖ SIEGE :	- 679 €

SELARL C&D
Société de Commissariat aux
6 avenue de Lons - 64140
N° Siret : 451 571 235 07

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Règles et Méthodes Comptables

Effectif des salariés :

L'effectif moyen de l'association s'élève à 25 salariés au 31 décembre 2025, à savoir :

- Centre accueil de jour : 6 salariés
- Marpa : 7 salariés
- Section Autonome : 4 salariés
- SSIAD : 8 salariés

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Engagement en matière de pensions et retraites

A la clôture de l'exercice, le montant de la "dette actuarielle" en matière d'indemnités de fin de carrière (IFC) s'élève à 79 566 euros.

La dette actuarielle est déterminée à partir des paramètres généraux suivants :

- année de calcul : 2025
- taux d'actualisation : 4.09 %
- méthode de calcul : ANC 2021
- convention collective : Hospitalisation privée à but non lucratif
- initiative du départ : le départ intervient à l'initiative du salarié
- table de mortalité : INSEE 2017-2019

En ce qui concerne les paramètres des catégories, ont été retenus :

- Age de départ prévu (sauf dérogation individuelle)
 - > 64 ans pour la catégorie : cadres
 - > 64 ans pour la catégorie : non cadres
- Progression de salaires
 - > 3 % constant pour la catégorie : cadres
 - > 3 % constant pour la catégorie : non cadres
- Taux de rotation
 - > 5 % constant pour la catégorie : cadres
 - > 5 % constant pour la catégorie : non cadres
- Taux de charges sociales patronales
 - > 45 % pour la catégorie : cadres
 - > 45 % pour la catégorie : non cadres

Valorisation des contributions volontaires

Les contributions volontaires ont été valorisées sur 2025 pour un montant de 494 euros.

Cette valorisation tient compte du temps passé par les bénévoles dans les commissions suivants :

- Ethique et gouvernance
- Public et nouveau public
- Les coopérations
- Patrimoine et activités accessoires
- Comité de gestion.

SELARL C&D
Société de Commissariat aux Comptes
6 avenue de Lons - 64140 BILLERES
N° Siret : 451 571 236 00017

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations	Diminutions	
Règlement ANC 2022-06			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p. Cessions
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	4 058		5 154	9 212
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 058		5 154	9 212
CORPORELLES	Terrains	68 986		27 571	96 557
	Constructions sur sol propre	275 944			275 944
	sur sol d'autrui				
	instal. agencet aménagement	419 222			419 222
	Instal technique, matériel outillage industriels	173 866		12 132	185 998
	Instal., agencement, aménagement divers	27 743			27 743
	Matériel de transport	285			285
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	61 056			61 056
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 027 101		39 703	1 066 805
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
FINANCIERES	Participations	20			20
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières				
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	20			20
TOTAL		1 031 180		44 857	1 076 037

SELARL C&D
Société de Commissariat aux Comptes
6 avenue de Lons - 64140 BILLERE
N° Siret : 451 571 236 00012

Amortissements

	Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Donations temporaires d'usufruit					
	Autres		4 058	4 481		8 539
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		4 058	4 481		8 539
CORPORELLES	Terrains			460		460
	Constructions sur sol propre		17 680	13 251		30 931
	sur sol d'autrui					
	instal. agencement aménagement		30 992	23 657		54 649
	Instal technique, matériel outillage industriels		133 520	7 993		141 513
	Autres Instal., agencement, aménagement divers		26 230	502		26 732
	Matériel de transport		285			285
	Matériel de bureau, mobilier		52 977	2 645		55 622
	Emballages récupérables et divers					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		261 684	48 507		310 192
	TOTAL		265 742	52 989		318 731

SELARL C&D
 Société de Commissariat aux Comptes
 6 avenue de Lons - 64140 BILLERE
 N° Siret : 451 571 236 00012

Provisions

	Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES				
Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Provisions pour amortissements dérogatoires				
Provisions fiscales pour prêts d'installation				
Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Pour litiges				
Pour garanties données aux clients				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations similaires				
Pour impôts				
Pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres	10 848			10 848
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	10 848			10 848
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
Sur immobilisations				
incorporelles				
corporelles				
legs ou donations				
des titres mis en équivalence				
titres de participation				
autres immo. financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients, usagers	3 014			3 014
Sur créances reçues par legs ou donations				
Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	3 014			3 014
TOTAL GENERAL	13 862			13 862
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation				
- financières				
- exceptionnelles				

SELARL C&D
Société de Commissariat aux Comptes
6 avenue de Lons - 64140 BILLÈRE
N° Siret : 451 571 236 00012

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	88 790	88 790	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	7 788	7 788	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	6 151	6 151	
	Charges constatées d'avance	10 359	10 359	
	TOTAL DES CREANCES	113 088	113 088	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			
DETTES	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine			
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	121 390	13 210	54 182
	Emprunts et dettes financières divers	44 713	44 713	53 997
	Fournisseurs et comptes rattachés	111 717	111 717	
	Dettes des legs ou donations			
	Personnel et comptes rattachés	127 526	127 526	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	100 393	100 393	
	Impôts sur les bénéfices	1 049	1 049	
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Obligations cautionnées			
	Autres impôts, taxes et assimilés	9 472	9 472	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Autres dettes	74	74	
	Dette représentative de titres empruntés			
	Produits constatés d'avance	23 508	23 508	
	TOTAL DES DETTES	539 842	431 663	54 182
	Emprunts souscrits en cours d'exercice			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	13 079		
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)			

SELARL C&D
 Société de Commissariat aux Comptes
 6 avenue de la Lons - 64140 BILLERE
 N° Siret : 451 71 236 00012
 1 an au plus 1 à 5 ans plus de 5 ans

Charges et Produits constatés d'avance

	31/12/2025	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION		10 359	115 524
Charges et Produits FINANCIERS			
Charges et Produits EXCEPTIONNELS			
TOTAL		10 359	115 524

SELARL C&D
 Société de Commissariat aux Comptes
 6 avenue de Lons - 64140 BILLERE
 N° Siret : 451 571 236 00012

Charges à payer (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	111 717	114 245	(2 529)	-2,21
Dettes fiscales et sociales	177 796	176 594	1 202	0,68
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	289 513	290 840	(1 327)	-0,46

SELARL C&D
 Société de Commissariat aux Comptes
 6 avenue de Lons - 64140 BILLERE
 N° Siret : 451 571 236 00012

Produits à recevoir (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	56 533	32 138	24 395	75,91
Autres créances	8 939	9 608	(669)	-6,97
TOTAL	65 472	41 746	23 726	56,83

SELARL C&D
 Société de Commissariat aux Comptes
 6 avenue de Lons - 64140 BILLERE
 N° Siret : 451 571 236 00012

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	306 025				306 025
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	319 045	69 065			388 111
Autres réserves					
Report à nouveau	(3 600)	(116 867)	122 083		1 616
Report à nouveau sous ctrl de tiers financeurs	99 514	36 308		122 083	13 738
Excédent ou déficit de l'exercice	(11 494)	11 494	94 618		94 618
Situation nette	709 489		216 702	122 083	804 108
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	252 958		3 000	17 459	238 500
Provisions réglementées					
TOTAL	962 448		219 702	139 542	1 042 607

SELARL C&D
Société de Commissariat aux Comptes
6 avenue de Lons - 64140 BILLERE
N° Siret : 451 571 236 00012

Variation des Fonds Dédiés

	Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Contrib. fi. des autorités de tarification							
FONDS DEDIES CONCOURS ESMS	84 808				(55 308)	29 500	29 500
FONDS DEDIES INVESTISSEMENT	4 833		4 125			708	
FONDS DEDIES SUBVENTION DSD	15 134	6 500	15 134		55 308	61 808	51 808
Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	104 775	6 500	19 259			92 016	81 308

SELARL C&D
Société de Commissariat aux Comptes
6 avenue de Lons - 64140 BILLERE
N° Siret : 451 571 236 00012

Tableau de passage du résultat comptable au résultat du compte administratif

	Total	MARPA	CENTRE ADJ	SSIAD	MAISON PREV	SIEGE
Résultat comptable (a)	94 618	33 380	5 975	67 284	(11 342)	(678)
Reprise résultats sous contrôle tiers financeurs (b)	+ -	+ -	+ -	+ -	+ -	+ -
Résultat économique (c = a + b)	94 618	33 380	5 975	67 284	(11 342)	(678)
Dépenses non opposables aux tiers financeurs (d)	+ -	4 649 + -	+ -	3 434 + -	1 215 + -	+ -
Produits non opposables aux tiers financeurs (e)	+ -	+ -	+ -	+ -	+ -	+ -
Résultat du compte administratif (f = c + d + e)	99 267	33 380	9 409	68 498	(11 342)	(678)

SELARL C&D
Société de Commissariat aux Comptes
6 avenue de Lons - 64140 BILLERE
N° Siret : 451 571 236 00012